AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C0955
FR0000065484-FS0450

22 avril 2016

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

LECTRA SA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 21 avril 2016, la société Allianz IARD (1 cours Michelet, CS 30051, 92076 Paris La Défense Cedex) a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le 18 avril 2016, le seuil de 5% des droits de vote de la société LECTRA SA et détenir individuellement 1 571 411 actions LECTRA SA représentant autant de droits de vote, soit 5,08% du capital et 5,03% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions LECTRA SA sur le marché.

À cette occasion, la société de droit allemand Allianz SE **n'a franchi aucun seuil** et a précisé détenir, au 18 avril 2016, par l'intermédiaire des sociétés Allianz Iard, AVIP et Arcalis qu'elle contrôle, 1 577 241 actions LECTRA SA représentant autant de droits de vote, soit 5,10% du capital et 5,05% des droits de vote de cette société[1], selon la répartition suivante :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Allianz Iard	1 571 411	5,08	1 571 411	5,03
AVIP	5 430	0,02	5 430	0,02
Arcalis	400	ns	400	ns
Total groupe Allianz	**1 577 241**	**5,10**	**1 577 241**	**5,05**

[1] Sur la base d'un capital composé de 30 928 184 actions représentant 31 262 588 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.